

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 18511**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

MASTER : MASTER Master Sciences, Technologies, Santé, Mention Biologie et Santé, Spécialité Physiologie des Régulations à finalité recherche

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bretagne Occidentale - Brest, Direction générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP)	Président de l'université de Bretagne Occidentale - Brest, Recteur de l'académie de Rennes

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

118 Sciences de la vie

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires de ce diplôme sont des professionnels qui peuvent être chargés :

- de participer à la conception et à la conduite de projets de recherche fondamentale sur des phénomènes ayant trait à la physiologie humaine et animale.
- de concevoir, de définir et d'effectuer des études d'évaluation d'effets physiologiques de substances biologiquement actives.
- d'élaborer et d'organiser les interprétations théoriques des expériences et analyses.
- de rendre compte de travaux par différents moyens de diffusion et les valoriser.
- d'enseigner dans le domaine de la physiologie.

Afin d'assurer l'ensemble de ces activités le diplômé doit mobiliser des connaissances fondamentales et appliquées dans les domaines larges de la génétique, génomique, biologie moléculaire, biologie cellulaire, microbiologie, physiologie (humaine et animale), écophysiologie. Il conçoit des protocoles expérimentaux, les réalise et procède à l'analyse statistique et à l'interprétation des résultats expérimentaux obtenus.

Il synthétise des données bibliographiques et expérimentales et actualise ses connaissances par la bibliographie.

Il connaît les contraintes et la réglementation spécifique à la réglementation animale ainsi que les méthodes de substitution.

Il maîtrise entre autres les techniques opératoires et thérapeutiques sur l'animal ainsi que les techniques d'explorations métaboliques (approches cliniques et expérimentale).

Il intègre des données issues de différents niveaux d'intégration (moléculaire, cellulaire, tissulaire et systémique) et de disciplines apparentées à la physiologie.

Il comprend et manie l'anglais technique du domaine. Il maîtrise les techniques de communication orale et écrite lui permettant de présenter des travaux et d'animer des réunions.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans les secteurs d'activité suivants :

- Recherche académique et industrielle en physiologie animale, physiologie cellulaire
- Industrie du domaine des sciences de la santé

Il peut exercer les emplois suivants :

- Chargé d'études en recherche et développement
- Chargé d'études en expérimentation animale
- Chargé de communication scientifique
- Chercheur
- Après un doctorat et concours: Enseignant-chercheur

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2402 : Recherche en sciences de l'univers, de la matière et du vivant

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

K2108 : Enseignement supérieur

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Dans le cadre d'une formation se déroulant sur 4 semestres, la certification s'obtient après une évaluation sur les unités d'enseignements suivantes :

Semestre 7 : 7 UE/30 ECTS

- UE1 : Préparation à la Vie Professionnelle (6 ECTS)
- UE2 : Génétique moléculaire (4 ECTS)

- UE3 : Biochimie de la transduction des signaux cellulaires (4 ECTS)
- UE4 : Biologie du développement et différenciation cellulaire (4 ECTS)
- UE5 : Méthodologie-Outils de la biologie (4 ECTS)
- UE6 : Immunologie-Réactions de défense (4 ECTS)
- UE7 : Modélisation statistique et informatique (4 ECTS)

Semestre 8 : 6 UE/30 ECTS

- UE1 : Stage de 8 semaines (8 ECTS)
- UE2 : Préparation à la Vie Professionnelle (6 ECTS)
- UE3 : Génomique-Protéomique (4 ECTS)
- UE4 : Toxicologie cellulaire et moléculaire (4 ECTS)
- UE5 : Physiologie de la communication (4 ECTS)
- UE6 : Physiologie de l'adaptation (4 ECTS)

Semestre 9 : 8 UE/30 ECTS

- UE1 : Préparation à la Vie Professionnelle (6 ECTS)
- UE2 : Physiologie des régulations (4 ECTS)
- UE3 : Physiologie intégrative (4 ECTS)
- UE4 : Adaptations métaboliques (4 ECTS)
- UE5,6,7,8 : 4 au choix parmi les UE suivantes (12 ECTS) : Expérimentation animale, Exploration endothéliale, Ecophysiologie, Modélisation des régulations, Génétique et Génomique, Biologie cellulaire, Université d'été de physiologie

Semestre 10 : 1 UE/30 ECTS

- UE1 : Stage de 6 mois en structure de recherche (30 ECTS)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 (JO du 27 avril 2002) relatif au diplôme national de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation n°20081283 du 6 mars 2012 relatif aux habilitations de l'Université de Brest à délivrer des diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-brest.fr/cap-avenir>

Autres sources d'information :

<http://www.univ-brest.fr>

Lieu(x) de certification :

Université de Bretagne Occidentale - Brest : Bretagne - Finistère (29) [Brest]

Université de Bretagne Occidentale - Brest

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Brest : UFR Sciences et Techniques

Historique de la certification :